

NOM-PRENOM DE L'ELEVE :

ADRESSE :

TELEPHONE : **E-MAIL :**

Préambule

Ce contrat permet la location d'un instrument de musique aux élèves de l'Association de musique La Clé des Sols, pour l'année scolaire 2018/2019.

Cette location pourra être reconduite pour trois années scolaires maximum, les élèves débutants étant prioritaires (avec renouvellement, dans ce cas, du chèque de caution et du règlement de la location). Il peut être exceptionnellement prolongé pour les instruments ayant des tailles adaptées à l'âge de l'enfant.

Assurance et responsabilité

Je suis responsable de l'instrument qui m'est confié et dois en assurer le parfait entretien. Je m'engage à prendre à ma charge toutes les dégradations que subirait l'instrument. Je souscris, à cet effet, une assurance couvrant ma responsabilité. Les petits accessoires (cordes, anches, bec, ...) sont entièrement à ma charge.

Tarifs de location

Je reconnaissais avoir reçu de l'Association de musique La Clé des Sols de Wailly-Rivière, l'instrument de musique suivant :

Instrument :

Marque :

Références :

Observations :

Je remets, ce jour, en échange de l'instrument :

- Le règlement des frais de location :

- La caution par chèque à l'ordre de la Clé des Sols (non encaissé) :

	<u>Guitare</u>	<u>Violon</u>	<u>Flûte traversière</u>
<u>Frais de location</u>	50 € / an ou 17 € / trimestre	75 € ou 25 € / trimestre	90 € ou 30 € / trimestre
<u>Caution</u>	150 €	200 €	200 €



Retour de l'instrument :

Lors de la restitution de l'instrument, celui-ci devra impérativement être remis en main propre au professeur de l'instrument, à la directrice de l'Association de musique La Clé des Sols de Wailly-Rivière ou à l'un des membres du bureau dirigeant.

L'instrument devra être rendu en parfait état de marche et retourné dans son étui, complet avec tous les accessoires fournis lors du prêt et révisé pour les flûtes traversières (joindre une copie de la facture d'entretien lors de la restitution de l'instrument).

A défaut, les frais d'entretien et/ou de réparation seront déduits de la caution.

La caution vous sera restituée dans un délai de 1 mois maximum, après examen de l'instrument par le professeur en charge et réparations s'il y a lieu.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce contrat et déclare m'y conformer.

Fait à, le

SIGNATURE DE L'ELEVE ET DU RESPONSABLE LEGAL

RETOUR DE L'INSTRUMENT

Remis le :

Etat de l'instrument :

SIGNATURE DE L'ELEVE
(et du responsable légal)

SIGNATURE DU PROFESSEUR